

L'ISLAM DE HOUARI BOUMEDIÈNE

Houari Boumediène est mort le 27 décembre 1978... Le personnage était important. Il a fait beaucoup parler de lui, spécialement depuis le 19 juin 1965, date à laquelle il remplaça Ahmed Ben Bella à la tête de l'Algérie et de sa Révolution. Il serait bien étonnant que, une fois mort, il tombe dans l'oubli. Certainement, on écrira encore et abondamment à son sujet.

On s'emploiera à compléter, dans la mesure du possible et des sources disponibles, sa biographie, encore incertaine sur bien des points (1). On achèvera la publication, déjà fort avancée, de ses discours et on rééditera les tomes de ses discours déjà épuisés (2). On s'efforcera d'établir des chronologies le concernant plus particulièrement (3).

Ceci fait, certains s'attacheront à sa personnalité aux caractères assez énigmatiques (4). D'autres s'emploieront à prendre une vue globale, soit de son œuvre, soit de ses discours (5). D'autres, au contraire, s'emploieront à mettre en évidence tel ou tel aspect de sa pensée : sa philosophie de la Révolution (6), son nationalisme intransigeant (7), son socialisme de dévelop-

(1) P. BALTA, « Houari Boumediène », *Maghreb* (69), Paris, La Documentation Française, été 1975, p. 20-24; Fr. JEANSON et Fr. RIBADEAU, *Président Boumediène*, film de 53 minutes, diffusé en 1975 par la télévision française, disponible à Seuil Audiovisuel-Paris; A. FRANCOIS et J.-P. SERENI, *Un Algérien nommé Boumediène*, Paris, Stock, 1976, 417 pages; P. BALTA et Cl. RULLEAU, *La stratégie de Boumediène*, Paris, Sindbad, 1978... Il serait bon de se reporter également aux articles parus, sous forme de témoignages, dans la presse algérienne, après la mort de Boumediène, et, en particulier : M. HAMDJ, *Un homme, une Révolution*, document de 32 pages, publié en janvier 1979 par *Révolution Africaine* (repris d'une série d'articles parus dans *Algérie-Actualité*).

(2) MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE, *Discours du Président Boumediène*, Alger. En 1978, ces discours comprenaient 7 tomes qui recouvraient la période allant du 19 juin 1965 au 18 décembre 1976. Le Ministère de l'Information et de la Culture les a fait éditer, à quelques variantes près, en langue arabe et en langue française... On peut se reporter également à Kh. MAMERI, *Citations du Président Boumediène*, Alger, SNED, 1975, 426 pages et aussi à *La Stratégie de Boumediène* qui se présente comme un choix de textes.

(3) Les meilleures chronologies que nous possédions sur l'Algérie sont celles du CRESM, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS (le premier *Annuaire* concerne l'année 1962; le dernier *Annuaire* paru porte le millésime 1977).

(4) H. SANSON, « La personnalité spirituelle de Houari Boumediène », *L'Afrique et l'Asie modernes* (121), Paris, 13, rue du Four, 2^e trimestre 1979.

(5) Kh. MAMERI, *Orientations politiques de l'Algérie : analyse des discours du Président Boumediène, 1965-1970*, Alger, SNED, 1973, 217 pages.

(6) H. SANSON, *Philosophie de la Révolution algérienne : le discours politique de Houari Boumediène (1963-1976)*, manuscrit de 422 pages, terminé en 1977, en dépôt pour publication à la SNED-Alger, disponible à la bibliothèque du CRESM d'Aix-en-Provence.

(7) A. FOUGHALI, *L'idée de Révolution en Algérie*, Mémoire pour les DES de Sciences Politiques, Alger, mars 1976, 77 pages ronéotées; J. CRISCUOLO, *Armée et Nation dans les discours du Président Boumediène (étude comparative des éditions arabe et française)*, Montpellier, thèse de 3^e cycle, soutenue le 8 novembre 1975, un volume multigraphié de 406 pages. Dans un manuscrit de 288 pages, également en dépôt à la SNED pour publication, intitulé *Anthropologie de la Révolution algérienne : le message de la revue El Djeich (1963-1975)*, nous avons caractérisé le nationalisme et la Révolution nationale de l'Algérie par la formule : être soi par soi.

pement, le rôle qu'il a joué pour l'avènement d'un nouvel ordre économique international, le soutien « inconditionnel » qu'il a apporté aux mouvements de libération nationale...

Ici, nous voudrions esquisser un portrait de Houari Boumediène sous l'angle religieux. Houari Boumediène est musulman; mais il l'est, semble-t-il, de façon différente avant 1965 et après 1965. Avant 1965, son Islam est plus apparent : il est celui d'un Algérien profondément formé dans les choses de la religion. Après 1965, on voit surtout le Président du Conseil de la Révolution, de la République et du Conseil des ministres. Son Islam est moins apparent : il n'en est pas moins réel et premier; c'est un Islam de chef d'Etat qui, entre autres choses, s'est appliqué à restituer la société algérienne dans son islamité et son arabité.

I. — UN ISLAM A TITRE PERSONNEL

A titre personnel, Houari Boumediène est musulman par la naissance, par la connaissance et par l'engagement.

Il est né en terre d'Islam (alors colonisée), près de Guelma (8), officiellement le 23 août 1932 (9). Il y est né de parents musulmans (10), dont on ne sait pas grand chose, sinon qu'ils avaient beaucoup d'enfants (11) et qu'ils appartenaient à un milieu de fellahs sans doute relativement modestes (12). Il est prénommé Mohamed, du nom du prophète de l'Islam, et Brahim, du nom du père des croyants. Selon la coutume, dès sa venue au monde, sa mère a dû lui réciter à l'oreille la profession de foi musulmane, la *chahada* : « Il n'y a de dieu que Dieu, et Mohamed est son prophète ». Lui-même l'a récitée « intentionnellement » en même temps que sa première prière, confirmant ainsi personnellement la foi qu'il tenait de la terre et du sang. Il professe alors, comme sa famille et les gens de sa région, un Islam sunnite de rite malékite. Ainsi, Houari Boumediène est un Algérien « de tradition arabo-islamique », et ceci par sa naissance. Plus d'une fois, on en sentira l'écho dans ses affirmations : « L'Algérie, attachée à son authenticité et à sa personnalité, veut demeurer elle-

(8) Pour certains à Héliopolis (P. Balta), pour d'autres à El Fedjoudj, ex-Kellerman (H. Sanson) et pour d'autres encore à Aïn-Hassainia (M. Hamdi)...

(9) C'est la date que fournissait la Présidence du Conseil (puis de la République) dans ses notices officielles. Mais *Maghreb* (15), sept-oct. 1966, parlait de 1924 et le Guide Bleu *Algérie* (1974) parle de 1925 (p. 422)...

(10) Son père s'appelait Boukharouba, ou encore Boukharrouba. Houari Boumediène est un nom de guerre : « Moi, je suis né où j'ai combattu » (cité par A. FRANCOIS...o.c., p. 58).

(11) Sept, assure P. BALTA, *Maghreb* o.c., p. 20.

(12) Ses parents n'étaient-ils pas de pauvres fellahs ? C'est possible. En tout cas, ils avaient suffisamment de moyens et étaient suffisamment introduits pour avoir pu confier leur fils, d'abord sur place, « dès l'âge de 3 ans », au Cheikh El Bachir (M. HAMDI, o.c., p. 3) et, ensuite à Guelma, vers l'âge de six ans, à la maison Doghmane où il trouva « pension » (*Ibid.*, p. 5). En un temps où la plupart des enfants de son âge gardaient les troupeaux, il allait, lui, à l'école.

même (...). L'Algérie est musulmane et elle le restera (...). L'Algérie, pour sa part, adoptait un seul rite, le rite malékite (...). La fierté que nous ressentons à l'égard de notre Histoire arabo-islamique ne veut point dire que nous renions notre lointain passé depuis Massinissa et même avant lui » (13). « En ce qui concerne la langue nationale, il doit être clair que la souveraineté de la langue arabe est indiscutable » (14).

Il avait une bonne connaissance de la langue française (15) et également, bien qu'il ne soit jamais allé en France, une bonne connaissance de la civilisation française, ce qui ne l'empêcha jamais — sans doute à cause des événements dont il avait été le témoin à Guelma le 8 mai 1945 — de demeurer sur ses gardes par rapport à tout ce qui était français. Mais là n'est pas, ici, le problème... Quelle connaissance a-t-il acquise de la culture arabo-islamique ? A Guelma, il fréquente l'école coranique en même temps que l'école française : pendant combien de temps ? Nous ne le savons pas avec précision. A Constantine, « son père le plaça à l'Institut El Kettania dont les programmes d'enseignement étaient élaborés et décidés par l'autorité coloniale » (16) : il y restera à peine deux années (17). Le cursus scolaire, habituel en pareil cas, aurait voulu qu'il aille ensuite suivre les leçons de la Zitouna de Tunis; mais il n'est pas évident qu'il en ait été ainsi (18). Il arrive au Caire, en 1951 selon Paul Balta ou « fin février 1952 » selon Mohamed Hamdi : il s'inscrit à l'Université El Azhar, la plus célèbre des universités musulmanes, et il en suit les cours jusqu'au 1^{er} novembre 1954. S'il est né en 1932, il a alors 22 ans. A ce moment, s'arrêtent ses études scolaires et universitaires... Une telle formation n'est pas négligeable. Elle lui a permis de maîtriser excellentement la langue arabe et de perfectionner ses connaissances en matière religieuse, historique et juridique. Mais elle a été trop courte pour faire de lui, en aussi peu de temps, un érudit, un savant ou un docteur. S'il avait poursuivi le cursus ainsi commencé, elle aurait pu faire de lui un lettré distingué. En tout cas, elle a été suffisante pour en faire un musulman, non seulement de naissance, mais aussi de connaissance et, à ce titre, un musulman avisé.

En réalité, le musulman — le musulman militant, le musulman du *djihad* — s'est formé, en Houari Boumediène, par l'engagement, et ceci très tôt. Mohamed Hamdi en fait, dès Guelma, un enfant prodige : « Tout le monde découvrait les qualités de conteur et de grand parleur d'un enfant qui n'en a jamais été un » (19). Le 8 mai 1945, il subit le choc de la représ-

(13) *Discours...*, o.c., Tome VII, p. 65 (22 juin 1976).

(14) *Ibid.*, p. 66.

(15) A Guelma, il a fréquenté l'école primaire française. Selon Paul Balta, il y resta jusqu'à l'âge de 14 ans (*Maghreb*, o.c., p. 20) : il aurait pu y passer un certificat d'études. Selon Mohamed Hamdi, il ne quitta Guelma qu'en 1950 (*Un Homme, une Révolution*, o.c., p. 9)... A. Francos et J.P. Sereni explique comment à Constantine, à Tunis (s'il y est allé) et au Caire, il complétait ses études d'Arabe par des cours — sans doute du soir — dans des lycées d'enseignement moderne (*Un Algérien nommé...* o.c., p. 42).

(16) M. HAMDI, o.c., p. 9.

(17) *Ibid.*, p. 11.

(18) Mohamed Hamdi raconte comment il quitta Constantine au début de l'année 1952 et arriva au Caire, après une difficile équipée à travers la Libye, « fin février 1952 » (o.c., p. 27).

(19) *Ibid.*, p. 6.

sion. A Constantine, « il milite anonymement au PPA et MTLD » (20) et « il prend en passion le cinéma et il devient un client studieux et assidu du « Cirta » spécialisé dans la projection des films orientaux, spécialement égyptiens » (21). Au Caire, il fait « la connaissance de jeunes « officiers libres », compagnons de Gamal Abdel Nasser (...). Dans le même temps, il fait partie d'un groupe de nationalistes algériens » (22). ...De 1954 à 1962 et 1965, il apprend, sans doute, l'art militaire de la guerilla et des maquis, puis de la direction d'un Etat-Major et enfin de la gestion d'un Ministère de la défense nationale : en tout cela, d'ailleurs, il excelle. Mais, surtout il lit (beaucoup assurément), il voyage (au Proche-Orient notamment), il réfléchit, il écoute (intensément) : il devient un théoricien original et un praticien efficace de la Révolution. « Il est entré dans la Révolution comme on entre en religion » (23). En la Révolution, il avait « une foi » mystique (24).

Mohamed Brahim Boukharouba était musulman par la naissance. Il s'est approfondi dans l'Islam par le savoir. Il s'y est réalisé, sous le nom de Houari Boumediène, par l'engagement politique. Ce qu'il était à titre personnel, il va le devenir, encore davantage, à partir de 1965, à titre de chef d'Etat. C'est l'Islam, vécu au sein de son algéro-islamité et de son arabo-islamité, qui est la clé de sa personnalité exceptionnelle.

II. — UN ISLAM DE CHEF D'ETAT

Assurément, il y a continuité fondamentale entre l'Islam de Mohamed Brahim Boukharouba et celui de Houari Boumediène. Mais, en devenant Chef d'Etat, Houari Boumediène, par fidélité à sa charge, devient musulman autrement.

Durant son enfance, compte tenu de l'orientation donnée par ses parents à sa formation, et durant son adolescence et sa jeunesse, en raison des études qu'il poursuit, on peut supposer, sans grand risque d'erreur, que son comportement était celui d'un jeune musulman pieux. Devenu chef d'Etat, on le voit, certes, assister à des cérémonies à la mosquée; mais, tous les chefs d'Etat musulmans en faisant autant, il serait vain d'y chercher un brevet de piété. Tout porte à croire qu'il était toujours fidèle à ses pratiques religieuses; mais il ne s'y adonnait plus qu'en privé et sans ostentation aucune, s'ingéniant même pour n'en rien laisser paraître. Tout au plus pouvait-on remarquer dans son allure quelque chose d'austère et même d'ascétique... Chef d'Etat, Houari Boumediène est tout autant musulman; mais il l'est autrement (autrement qu'il ne l'avait été dans sa famille, à Guelma, à Constantine, au Caire).

(20) P. BALTA, *Maghreb... o.c.*, p. 21.

(21) H. HAMDI, *o.c.*, p. 11.

(22) P. BALTA, *Maghreb... o.c.*, p. 21.

(23) A. FRANCOIS... *o.c.*, p. 264.

(24) H. SANSON, *Philosophie... o.c.*, p. 109.

Dans ses fonctions de chef d'Etat, il lui arrive souvent de prendre la parole. Or, d'une façon quelque peu inattendue, son discours est, dans l'ensemble, déconfessionnalisé. Les invocations à Dieu y sont rares. Les citations du Coran y sont peu nombreuses. Les références aux docteurs et théologiens de l'Islam y sont pratiquement inexistantes. Son langage se confessionnalise, en partie, quand il s'adresse à des chefs d'Etats musulmans ou aux fellahs (parmi lesquels on le sent particulièrement à l'aise), ou encore quand il prend la parole à l'occasion de telle ou telle fête religieuse : mais cette façon de faire peut être jugée circonstancielle et nullement significative. Il lui est arrivé de parler de la religion islamique et de la langue arabe, ainsi que de l'histoire arabo-islamique; mais, en pareil cas, il n'a jamais pris le langage du prédicateur : il s'est contenté d'affirmer — mais avec quelle force ! — que la société algérienne était de tradition arabo-islamique et qu'elle devait le rester par fidélité à elle-même. Il est notable, en tout cas, qu'il ne s'est jamais posé en réformateur de l'Islam, ni à la façon de Kemal Ataturk ni même à la façon de Habib Bourguiba... Sans doute, de ce que ses discours étaient, le plus souvent, déconfessionnalisés dans la forme, on n'a pas le droit de conclure qu'ils étaient nécessairement laïcisés (« déreligiosisés ») dans le fond. Houari Boumediène était autant musulman que n'importe quel autre musulman (25). Il n'en reste pas moins que, par sa façon de parler, comme chef d'Etat, il était musulman autrement (autrement, cette fois, que ne le sont ordinairement les chefs d'Etat musulmans).

Il faut aller encore plus loin. Houari Boumediène a un sens aigu et jaloux des intérêts de l'Etat algérien et de son peuple. Il ne tolère pas l'exploitation, surtout si elle est le fait de « religieux ». Il s'élève contre l'Islam « hypocrite » et contre l'Islam « imposteur » qui s'abritent « derrière le rempart de la religion » (26). Il est intraitable pour tous les « guérisseurs » et autres « charlatans » qui abusent de la crédulité des gens. Il dénonce les accaparements des « confréries maraboutiques » (27). Il n'hésite pas à faire le procès de la mosquée : « si la mosquée est utilisée pour défendre l'injustice, l'exploitation, l'esclavage et la féodalité, elle ne devient plus la mosquée de l'Islam, mais la mosquée qui détruit l'Islam » (28). Par le biais de la Charte, il dénonce le réformisme : « Pour se régénérer, le monde musulman n'a qu'une issue : dépasser le réformisme et s'engager dans la voie de la

(25) On peut, à travers les discours, glaner plus d'une affirmation qui le prouve : « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux... » (III, 37). « Il n'y a qu'un seul Dieu » (I, 48). « Dieu est le plus grand » (I, 307). « Gloire à Dieu ! » (II, 625)... « Par religion nous entendons celle qui a été prêchée par le prophète » (II, 625)... « Il n'y a plus de prophète après Mohamed » (I, 278)... « L'Islam est la religion tolérante par excellence » (I, 493)... « Les boissons alcoolisées sont interdites (II, 63)... « L'Islam est incontestablement en faveur de l'épouse unique » (I, 376). La Kibla est « le premier lieu saint de l'Islam » (V, 113)... « L'Ijtihad qui tient compte de l'évolution des conditions et qui respecte en premier lieu l'intérêt des gens et du pays » (III, 187)... « Le Coran que j'ai appris à l'âge de 10 ans » (V, 144)... « Nous sommes arabes et musulmans et l'empreinte de quatorze siècles ne peut s'effacer » (III, 197)... « Les sociétés européennes appartiennent à d'autres civilisations qu'une immense barrière sépare de la civilisation arabo-islamique » (VI, 173)...

(26) *Discours...* o.c., VI, 105.

(27) *Ibid.*, II, 625.

(28) *Ibid.*, IV, 95.

Révolution sociale » (29). Egalement par le biais de la Charte, il dénonce les nationalistes inconséquents : tous ces Algériens qui, par patriotisme, ont su être nationalistes, sans être capables d'aller jusqu'au bout de leur patriotisme, le socialisme. A plusieurs reprises, il s'en prend aux musulmans « fanatiques » et « rétrogrades » (30), ainsi qu'aux « exégètes réactionnaires » (31) : il vise alors les Frères Musulmans qui troublent l'ordre public. Il fait interdire une revue, « L'humanisme musulman »... Rien n'est aussi significatif que les propos qu'il tient, le 23 mars 1974, à Lahore, au cours du 2^e Sommet Islamique : « Permettez-moi de faire dérogation aux traditions d'usage (...). Je ne voudrais pas philosopher sur l'Islam (...). Je pense que s'il existe entre nous un lien spirituel, ce lien doit trouver sa concrétisation et qu'il doit revêtir un contenu matériel (...). Les hommes ne veulent pas aller au paradis avec le ventre creux. C'est là le fond du problème » (32). En tout cela, il entend se conduire en chef d'Etat responsable... *Corruptio optimi pessima* : rien n'est pire, à ses yeux, que l'exploitation qui est le fait de ceux qui devraient être les meilleurs. Encore une fois, il est musulman autrement : devenu chef d'Etat, il l'est maintenant au titre non plus seulement de sa propre personne, mais d'abord de l'Etat. Il pratique l'Islam qui convient à sa fonction.

1) L'ISLAM, RELIGION DE L'ETAT.

La constitution de 1976 est adoptée sur sa proposition. Elle dispose, comme celle de 1963, que « L'Islam est la religion de l'Etat » (art. 2) : l'Etat algérien est ainsi défini comme une réalité algéro-islamique. Elle dispose également que « L'Arabe est la langue nationale et officielle » (art. 3) (33) et que « L'unité des peuples arabes est inscrite dans la communauté de destin de ces peuples » (art. 87) : l'Etat algérien est ainsi défini comme une réalité algéro-arabo-islamique. Elle est encore plus précise en ce qui concerne le serment du Président de la République : celui-ci prête serment — et c'est là la première de ses obligations — « de respecter et de glorifier la religion islamique » (art. 110) : l'Etat algérien est ainsi défini dans sa finalité religieuse...

S'agit-il, en l'occurrence, de simples reprises — sans grandes conséquences pratiques — du texte de la Constitution de 1963 et des dispositions que l'on retrouve dans des Constitutions des pays musulmans ? Ou bien s'agit-il, au contraire, de prises de positions fermes et pratiques ?

Houari Boumediène avait une idée très élevée de la nécessité (34) et du « sérieux » de l'Etat. C'est elle qui l'a conduit à opérer le « redres-

(29) *Charte nationale 1976*, éd. populaires de l'armée; p. 21.

(30) *Discours... o.c.*, VI, 111.

(31) *Ibid.*, V, 184.

(32) *Ibid.*, V, 143-4.

(33) La Constitution de 1963 disposait seulement que « La langue arabe est la langue nationale et officielle de l'Etat ». Mais la Constitution de 1976 complète ainsi son article 3 : « L'Etat œuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel ».

(34) *Discours... o.c.*, II, 106-7.

sement » du 19 juin 1965 (35). Il serait bien étonnant que les dispositions de la Constitution en matière arabo-islamique n'aient été, dans son esprit, que des dispositions de façade.

En fait, dans sa pensée, l'Etat n'est pas une fin en soi : ce n'est pas un Etat-roi. C'est un moyen, un « appareil » de gouvernement et d'action. L'Islam pose les principes (religieux, moraux, juridiques...) qui doivent présider à son exercice. Mais c'est la Révolution qui définit son idéologie pratique et les règles d'action qui doivent déterminer ses décisions. L'Etat a deux sources : l'Islam et la Révolution. L'Islam et l'Etat sont indissociables : « l'Islam est la religion de l'Etat » ; entre l'Etat et la Révolution, il y a « symbiose » (36). L'Etat se veut musulman dans l'ordre de la foi et révolutionnaire dans l'ordre de l'action (37).

Houari Boumediène parle peu de l'Islam. Il en parle, en tout cas, beaucoup moins que de la Révolution, qui est le maître-mot de son discours. Mais c'est l'Islam qui est le principe et fondement de son action.

Comme son discours, son action est apparemment déconfessionnalisée. Mais, pas plus que son discours, elle n'est, en fait, laïcisée. Fidèle à son serment de chef d'Etat, il entend « respecter » et, grâce à la Révolution, « glorifier la religion islamique ».

2) LA RÉVOLUTION DANS LA PERSPECTIVE DE L'ISLAM.

« La Révolution entre bien dans la perspective historique de l'Islam » (38). Cette déclaration de la Charte Nationale 1976 (elle aussi adoptée sur proposition du Parti et donc de Houari Boumediène) permet de mieux comprendre le rapport de la Révolution à l'Islam.

Comme arme, d'abord. Il en est de la Révolution algérienne, prise globalement, comme de la Révolution socialiste, qui en est une forme particulière : ce n'est pas une « religion » ; c'est une arme théorique et stratégique » (39). Pour Houari Boumediène, l'Islam n'est pas en soi nécessairement révolutionnaire, mais il n'y a pas incompatibilité entre l'Islam et la Révolution : toutefois, compte tenu des circonstances historiques, l'Islam se doit d'être, présentement, révolutionnaire. L'Etat doit avoir une foi religieuse, l'Islam ; il doit avoir, en même temps, une « foi » politique, la Révolution. La Révolution est l'arme de l'Islam. C'est l'Islam pratiqué, non plus culturellement, mais politiquement.

Comme arme de combat, ensuite. Dans la philosophie de Houari Boumediène, la Révolution ressortit d'une conception originale. Elle se présente comme une dynamique continue de changement qui s'emploie à mettre la

(35) La mise en place de l'Etat ne se fera que lentement et progressivement : Charte Nationale le 7 juin 1976 ; Constitution le 19 novembre 1976 ; élection du Président de la République le 10 décembre 1976 ; élection de l'Assemblée Nationale en février 1977 ; le congrès du Parti n'aura lieu qu'en janvier 1979, après la mort de Houari Boumediène.

(36) *Discours... o.c.*, V, 254.

(37) Un Etat « pouvant appliquer une politique révolutionnaire » (*Ibid.*, V, 318).

(38) *Charte...* p. 21.

(39) *Ibid.*, p. 23.

révolution partout, en tout et toujours, chaque fois que c'est nécessaire et autant que c'est nécessaire (40). Comme Révolution algérienne, elle se présente plus précisément comme une dynamique continue aux formes successives différentes : Révolution nationale, Révolution socialiste, Révolution arabe, Révolution tiers-mondiste. Elle se présente, fondamentalement, comme une dynamique continue de combat contre toutes « les forces du mal » : en l'occurrence, le colonialisme, le capitalisme et la bourgeoisie, l'anti-arabisme et l'anti-islamisme, l'impérialisme, et, d'une façon générale, l'exploitation de l'homme par l'homme et des nations par les nations. Or, si ces forces du mal sont à combattre avec l'arme de la Révolution, c'est, à la fois, pour des raisons d'idéologie révolutionnaire et pour des raisons de théologie islamique. L'ennemi combattu par la Révolution se trouve, en même temps, condamné par l'Islam. Plus exactement, la Révolution dévoile et désigne à l'Islam des maux nouveaux (du moins dans leur forme) à condamner. La Révolution et l'Islam mènent le même combat.

Comme arme de renaissance, enfin. Pour Houari Boumediène, la Révolution est une Révolution-*Nahda*. C'est une arme pour la renaissance de l'Algérie d'abord, grâce à la Révolution industrielle, à la Révolution agraire, à la Révolution culturelle. C'est, en même temps, une arme pour la renaissance de la Nation arabe au sein du Tiers-Monde, de la Nation musulmane et de l'humanité (41). Finalement, c'est une arme au service de l'Islam et de sa restauration « en sa première grandeur » (42).

La Révolution, qui est l'idéologie de l'Etat élaborée par le Parti. « entre bien dans la perspective historique de l'Islam ».

3) UNE NATION MUSULMANE ET RÉVOLUTIONNAIRE.

Il revient à l'Etat de gérer les affaires de la nation. A l'Etat algérien — musulman et révolutionnaire — il revient très particulièrement de gérer les affaires de l'Islam et celles de la Révolution. En fait, la Révolution étant, aux yeux de Houari Boumediène, la médiation politique de l'Islam, gérer les affaires de l'Islam, c'est aussi gérer les affaires de la Révolution, et gérer les affaires de la Révolution, c'est aussi gérer les affaires de l'Islam.

Gérer les affaires de l'Islam... La Charte et la Constitution de 1976 font de l'Etat un Etat algérien arabo-islamique. Cet Etat est assisté d'un Haut Conseil Islamique. Il est doté d'un ministère des Affaires religieuses. Il organise l'éducation nationale sur le principe de l'école unique dispensant

(40) La révolution en tout, partout et toujours... et même, s'il le faut, en matière, sinon de foi et de religion, du moins de théologie. Houari Boumediène ne s'est jamais comporté en réformateur religieux; mais il faisait confiance au dynamisme de la Révolution pour remettre en question certaines formes rétrogrades de la théologie : « La Révolution est, par essence, élimination d'anachronismes et création de neuf » (*Discours... o.c.*, III, 93).

(41) « Dans le contexte arabe, l'Algérie considère son combat comme celui de la nation arabe » (*Ibid.*, I, 396). « La Révolution algérienne est celle de tous les Arabes » (*Ibid.*, II, 575). « La Révolution algérienne est l'unique révolution authentique dans le monde arabe » (*Ibid.*, III, 273). « Notre cause première, la cause arabe » (*Ibid.*, IV, 253) ...Ailleurs, Houari Boumediène resitue la Révolution arabe au sein de ce qu'il appelle « La Révolution mondiale ».

(42) M. LOMBARD, *L'Islam dans sa première grandeur*, Paris, Flammarion, 1971, 245 pages.

elle-même l'enseignement de la morale et de la religion. Il anime une Révolution culturelle qui a « notamment pour objectif (...) la morale islamique » (43). Il rémunère les ministres du culte. Il fait construire des mosquées et favorise la construction de celles qu'entreprennent les citoyens. Il gère les biens habous. Il organise le culte, en en favorisant l'exercice, particulièrement durant le Ramadan et pour le pèlerinage. Il décrète chômées et payées les principales fêtes religieuses. Il prend des dispositions pour aider au respect des interdits alimentaires. Il ouvre largement les mass media à la prédication religieuse et à l'enseignement de l'Islam. Il organise lui-même les Séminaires de la Pensée Islamique. Non seulement l'Islam est la religion de l'Etat, mais aussi religion d'Etat : il en est des affaires de la religion comme des biens habous, il revient à l'Etat (au pouvoir politique) d'en assurer la gestion au service des citoyens. Il intervient même pour éviter que ne se créent, en la matière, des pouvoirs parallèles au sien.

Gérer les affaires de la Révolution... Les affaires de l'Islam sont évidemment religieuses. Celles de la Révolution le sont beaucoup moins, car elles ne le sont que médiatement. Mais il suffit de se rappeler que la Révolution est une « arme » au service de l'Islam, pour se persuader que tout ce que l'Etat fait de révolutionnaire est fait, en fin de compte, au bénéfice de l'Islam. Ceci est vrai quand l'Etat s'emploie à assurer à la nation son indépendance, non seulement politique, mais aussi économique et culturelle. Ceci est vrai également quand l'Etat se propose de faire de la nation « une société de justice et d'égalité », « une société de progrès et de prospérité » et surtout « une société de grandeur et de gloire » (44). Ceci est vrai, aussi, quand l'Etat fait tout pour rappeler à la nation qu'elle est de « tradition arabo-islamique » et pour la doter d'une politique, tant intérieure qu'extérieure, conforme à ses finalités arabo-islamiques. Ce l'est peut-être encore davantage quand l'Etat s'emploie à faire de la nation, non seulement une nation à révolutions, mais une nation à proprement parler révolutionnaire (45) et, à ce titre, « dans la perspective historique de l'Islam ».

L'Islam de Houari Boumediène comme chef d'Etat était un « Islam révolutionnaire » (46). C'est une nation islamo-révolutionnaire qu'il a voulu construire.

*
**

Que restera-t-il de Houari Boumediène ? Est-ce son Islam révolutionnaire qui fera école ? Il est impossible de le prévoir... On s'intéressera à lui, tant il est vrai qu'il a marqué de sa personnalité l'histoire de l'Algérie, et pas seulement celle de l'Algérie. Si on s'intéresse à l'aspect religieux de son personnage, on retiendra certainement sa façon originale d'être chef

(43) *Constitution...* art. 19.

(44) H. SANSON, *Philosophie de la Révolution algérienne...* o.c., p. 391-408.

(45) « Au fond, son intention finale (il s'agit de Houari Boumediène) est de construire, non seulement une société à révolutions, mais tout autant, sinon davantage, une « société révolutionnaire » (I, 136), une « Algérie révolutionnaire » (V, 224) » (H. SANSON, *Philosophie...* o.c., p. 416).

(46) En un sens un peu différent, l'expression a déjà été employée par P. RONDOT, « Réformisme musulman et Islam révolutionnaire », *L'Afrique et l'Asie*, 1976, n° 110.

H. SANSON

d'Etat : non seulement parce que son discours et son action étaient, le plus souvent, déconfessionnalisés dans la forme, mais aussi parce que, s'ils étaient religieux dans le fond, c'était par la médiation politique de la Révolution (tour à tour et en même temps, nationale, socialiste, arabe, tiers-mondiste, mondiale même). Mais on ne manquera sans doute pas de remarquer qu'il y avait quelque chose de tendu, et comme de trop volontariste, dans ce qu'il disait et faisait, quelque chose qui, à la fois, attirait et inquiétait les Algériens eux-mêmes. Tout se passait, dans les dernières années de la vie de Houari Boumediène, comme si l'Islam révolutionnaire qu'il pratiquait était encore et n'était plus à l'exacte mesure des « aspirations profondes du peuple » dont pourtant il entendait être l'expression.

Henri SANSON.